

Le Point de vue de...

Marie Potel-Saville, Présidente et fondatrice de l'agence de legal design Amurabi sur StopCovid et quelques clés pour comprendre l'application :

Cette interview prend appui sur le dossier [« StopCovid – 12 clés pour comprendre et se faire sa propre opinion »](#) mis à disposition par l'agence Amurabi.

Cercle Montesquieu : Pourriez-vous présenter le document réalisé par votre agence ?

Marie POTEL-SAVILLE : Il y a un enjeu de compréhension par le plus grand nombre de ce que fait réellement cette application, au-delà des peurs – légitimes – des uns et des autres, des dogmes, des préconceptions. Au travers du débat public, on se rend compte que la plupart des prises de parole sur cette application ne repose pas sur l'application en elle-même mais plutôt sur une forme d'incompréhension ou de parti-pris.

Il se trouve que notre métier, en tant qu'agence d'innovation par le design, réside dans l'accessibilité du droit, des notions complexes. Il s'agit finalement de rendre accessible la complexité à tous.

Je me suis intéressée au sujet, d'abord à titre personnel, pour comprendre ce qu'allait faire cette application, savoir notamment si elle fonctionnerait de la même façon que TraceTogether qui est l'application mise en œuvre à Singapour. Ce travail a nécessité d'analyser le protocole ROBERT (ROBust and privacy-presERving proximity Tracing) publié par l'INRIA (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique) à qui le gouvernement a confié la gestion du projet de l'application, ainsi que les nombreuses tribunes et analyses, pour ou contre.

Les obstacles à la compréhension sont nombreux : (i) des termes obscurs ou qui induisent une méfiance (par exemple, « tracing » qui désigne le suivi des contacts est proche de « tracking » alors que l'application ne procède pas à la géolocalisation, (ii) un contexte anxiogène qui renforce la surcharge d'informations, laquelle empêche notre cerveau d'allouer les ressources nécessaires à une réflexion posée, (iii) une bonne décennie d'acceptation à l'aveugle des chartes de protection des données personnelles en ligne, dont font état de nombreuses études dont un [Rapport de l'OCDE en 2018](#). Certaines études affirment même que notre cerveau aurait été « entraîné à ne pas lire » tout ce qui ressemble à des documents juridiques en ligne, jargonneux et en petits caractères (« Trained to accept – A field experiment of consent dialog boxes, Böhme & Kopsell, 2010 : <https://dl.acm.org/doi/pdf/10.1145/1753326.1753689>).

J'en ai conclu que, sans un travail de clarté, loyauté et d'accessibilité de l'information, peu de citoyens seraient en mesure de se déterminer réellement librement sur cette application, et de faire leurs propres arbitrages. Ce document a par conséquent pour objectif de rendre, avec autant d'objectivité que possible, cet arbitrage compréhensible pour le plus grand nombre.

Cercle Montesquieu : Comment fonctionne StopCovid ? Quels sont les enjeux ou les défis soulevés par l'application ?

Marie POTEL-SAVILLE : Il s'agit d'une application d'historique de proximité pour informer les personnes qui l'ont volontairement téléchargée qu'elles ont été à proximité de personnes testées positives au COVID-19. L'application recommande aux personnes alertées de se faire tester rapidement, d'appliquer particulièrement les gestes barrières, et de s'auto-confiner dans l'attente du résultat de leur test. Il s'agit d'un outil complémentaire à l'ensemble des autres

mesures de lutte contre l'épidémie, « brique d'une stratégie globale » comme l'a indiqué le Conseil National du Numérique.

Les défis sont nombreux. L'historique de proximité est souvent désigné par le terme anglais « **contact tracing** » terme proche de « tracking ». Cela ne désigne pourtant deux réalités bien différentes. Le tracking désigne la géolocalisation, souvent via GPS, à connotation invasive à juste titre, parce qu'en effet c'est un mode de surveillance. Par exemple, si vous activez GoogleMaps et que vous la laissez active, vos déplacements sont enregistrés.

L'application StopCovid ne fait pas appel à la géolocalisation et ne pourra donc pas savoir où vous êtes allé. En revanche, l'application identifie via le Bluetooth les portables qui ont installé l'application et qui sont restés à 1 mètre du vôtre pendant au moins 15 minutes.

Cercle Montesquieu : qu'est-ce que cette application révèle vraiment de nos vies privées ?

Marie POTEL-SAVILLE : L'application fonctionne sur la **pseudonymisation** des portables. Dès le téléchargement, l'application attribue à chaque portable une série de pseudonymes éphémères qui seront utilisés successivement. Un pseudonyme est une suite de lettres, de chiffres ou de signes qui ne permet pas en tant que tel d'identifier une personne. A l'inverse l'anonymisation est totale et définitive. Il ne sera jamais possible de remonter à une personne physique quelles que soient les opérations ultérieures.

Il y a là un véritable enjeu de communication et de loyauté de l'information. Dans la communication autour du protocole ROBERT et celle du gouvernement, l'application a été présentée comme étant « anonyme ». La difficulté est que juridiquement et techniquement, c'est inexact.

Nous sommes face à un écueil qui consiste à confondre simplisme et simplicité. Dire que StopCovid est anonyme « pour faire simple, car c'est trop compliqué pour la plupart des gens », c'est renoncer à donner les clés de compréhension et de détermination de chacun. C'est justement sur ces questions de protection des libertés publiques, des données personnelles et de la santé publique qu'il est impératif d'autonomiser chaque citoyen et de lui donner des clés pour faire ses propres arbitrages. Le langage juridique clair (FALC) parie sur l'intelligence des utilisateurs et non sur la « suppression » apparente de la complexité. La réalité est que cette application révèle finalement peu de choses de nos vies : un historique de contacts pseudonymes sans géolocalisation, mais ces raccourcis ont provoqué une méfiance. Le second écueil est d'habituer les citoyens à ce flou sur ce que font réellement les technologies. Le fait que 98% des utilisateurs acceptent sans lire les chartes de protection des données personnelles est déjà un problème majeur.

Il y a un enjeu de démocratie et de protection des libertés publiques dans la possibilité pour chacun de se réapproprier la réflexion sur ces questions. Pour cela, encore faut-il donner des clés de compréhension.

Cercle Montesquieu : quels sont les points essentiels qui font débat sur StopCovid ?

Marie POTEL-SAVILLE : Tout d'abord, c'est une excellente chose que ça fasse débat. L'une des tribunes les plus critiques sur l'app (<https://risques-tracage.fr/>, qui fait état des diverses manières de détourner l'app à des fins malveillantes) est un exercice très sain et nécessaire de dystopie : imaginer les pires scénarii, pour permettre d'éviter que ces situations ne se produisent. Certains risques identifiés par cet article, comme le fait de se déclarer faussement malade pour nuire à une personne contact, ont pu être éliminés avant la mise en service (en l'occurrence par la nécessité de scanner un QR code délivré par le médecin qui a fait le test). Cela revient finalement à du « design fiction », technique que nous utilisons régulièrement pour améliorer nos prototypes. Notre objectif en créant ce document n'est pas de fournir des

arguments en faveur du téléchargement ou non de l'application, mais de donner des clés de compréhension pour que participe au débat et puisse se déterminer librement.

Le risque d'accoutumance. Sur le débat en lui-même, la CNIL a pointé le risque « d'effet cliquet », c'est-à-dire d'accoutumance des citoyens aux applications perçues comme invasives de la vie privée. Si l'on couple toutes les études qui prouvent que les utilisateurs acceptent les chartes de données personnelles sans les lire avec, ce qui deviendrait une habitude d'accepter le principe d'une surveillance numérique, c'est extrêmement liberticide et dangereux.

Il faut que cela continue à faire débat, notre objectif est de lutter contre cette accoutumance et de renverser la tendance d'acceptation à l'aveugle sur ces sujets. StopCovid n'est pas aussi intrusive que l'on croit, mais le vrai sujet est de savoir qui en a vraiment conscience parmi ceux qui ont téléchargé l'application.

Le European Data Protection Board a rappelé, en avril, dans ses lignes directrices sur l'utilisation des nouvelles technologies pour lutter contre la pandémie, que la technologie doit être utilisée pour émanciper les utilisateurs et non pour les contrôler.

Dans le même ordre d'idée, l'IDFRights (Institute of Digital Fundamental Rights, présidé par Jean-Marie Cavada) a fait une proposition qui me semble particulièrement intéressante pour que cette application soit l'occasion de consacrer un nouveau principe constitutionnel, « **d'aller et venir sans surveillance numérique** ». Au fond, nous disons tous la même chose : il est temps de provoquer le réveil des consciences et la réappropriation de la réflexion sur la protection des données personnelles en ligne.

Cercle Montesquieu : Est-ce que les débats sur le fait que StopCovid pourrait être une porte ouverte à une société de contrôle ont lieu d'être soulevés ?

Marie POTEL-SAVILLE : Encore une fois, il est tout à fait sain et indispensable d'avoir ces débats. Mon point est plutôt de permettre un débat sur la base de la réalité, aussi objective que possible. Il y a là un véritable enjeu du langage juridique clair.

Un autre exemple est le caractère volontaire de l'application. L'avis de la CNIL est absolument clair : le fait de ne pas l'avoir téléchargé, ou d'avoir changé d'avis, ne doit pas avoir aucune conséquence négative sur les citoyens. Ainsi, avoir ou non l'application ne peut pas être une condition d'accès au bureau, ni en général à la liberté d'aller et venir, à l'accès aux soins, etc.

Cercle Montesquieu : Pour finir, pourquoi se tourner vers le numérique pour lutter contre le covid-19 ?

Marie POTEL-SAVILLE : Il faut comprendre que l'application n'est qu'une brique d'une stratégie globale. Toute seule, cette application ne peut rien. Elle n'est efficace qu'en conjonction avec d'autres mesures, notamment le contact tracing manuel c'est-à-dire des enquêteurs.

Lorsque des enquêteurs interrogent un malade pour savoir avec quelles personnes elle a été en contact sur une période donnée. Les limites sont évidentes : la personne malade a pu oublier avec qui elle a été en contact, et par ailleurs elle ne les connaît pas forcément (transports, commerces...).

Il est intéressant de compléter le contact tracing manuel avec le numérique car il vient combler ces faiblesses.

Ma lecture de tout cela, est qu'au final, l'arbitrage est le suivant : accepter ou non de prendre un risque très limité - en l'état des mesures de sécurité et de la pseudonymisation - qu'il soit possible par une faille de sécurité de remonter jusqu'à moi, et de savoir avec qui j'ai pu être en contact à moins d'un mètre pendant quinze minutes ces 14 derniers jours, pour contribuer et prendre une part active à la lutte contre la reprise de l'épidémie.

Il ne s'agit pas de dire oui ou non, mais de s'assurer que chacun est en mesure de procéder à cet arbitrage.